

## Rapport du Président

Commission permanente du  
vendredi 11 septembre 2020

4<sup>ème</sup> Commission

N° CP-2020-8-4-1

### Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -  
Direction de l'autonomie

### Service consulté

## SOUTIEN AU PROJET ALLONS-Y

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'allouer au projet ALLONS-Y, porté par l'association APALIB, une subvention d'un montant total de 50 000 € pour le développement d'une plateforme de mise en relation entre des bénévoles valides, en particulier des étudiants, et des personnes en situation de handicap pour des déplacements divers et leur permettre d'accéder à des activités. Ce projet s'inscrit dans les enjeux majeurs identifiés dans le Schéma de l'Autonomie 2018-2023, au titre de l'axe « inclusion dans la société ».

L'objectif central du Schéma de l'Autonomie est de contribuer à construire une société plus inclusive et permettre aux personnes fragiles de participer comme tout un chacun aux activités de la cité. Pour donner corps à cet objectif, de jeunes professionnels ont conçu un projet visant à faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap et des séniors.

### 1. L'émergence du projet

L'idée du projet est née des constats effectués par de jeunes professionnels de l'accompagnement médico-social :

- les personnes en situation de handicap et les séniors rencontrent des difficultés de mobilité malgré les offres existantes (appui de l'aïdant, aide d'un professionnel, transport adapté),
- des bénévoles notamment en milieu étudiant sont prêts à s'investir ponctuellement.

Il est apparu qu'une plateforme numérique de mise en relation avec des bénévoles apporterait une réponse innovante, souple et complémentaire aux besoins de mobilité non couverts (déplacements quotidiens, loisirs/culture, activités de prévention...).

Une étude des besoins et une expérimentation pilote test ont déjà été réalisées et ont permis de valider l'hypothèse.

Pour réaliser le projet, les initiateurs ont mis en synergie, d'une part, l'association APALIB pour porter le projet et mettre à disposition sa plateforme numérique FACILIEN, et, d'autre part, l'Université de Haute Alsace et l'Institut de Formation des Ergothérapeutes pour mobiliser des étudiants bénévoles.

## **2. Les objectifs du projet et son financement**

ALLONS-Y vise à :

- offrir une complémentarité d'offre de déplacement avec les dispositifs existants,
- s'appuyer sur le réseau de professionnels experts dans l'accompagnement des personnes en situation de troubles locomoteurs,
- veiller à l'inclusion numérique des personnes et y associer les initiatives locales,
- promouvoir des valeurs d'entraide et de solidarité entre générations,
- favoriser l'inclusion des personnes en milieu ordinaire, la participation sociale et citoyenne pour tous.

Ce projet rassemble de nombreux partenaires :

- la Ville de Mulhouse, via la Clé des Aînés et le Pôle Démocratie, Solidarité et Proximité,
- Mulhouse Alsace Agglomération, via le Pôle Mobilité et Transport,
- l'Université de Haute-Alsace et Institut de Formation en Ergothérapie de Mulhouse (IFE du GHRMSA),
- des professionnels de services d'accompagnement à la vie sociale.

Le démarrage est prévu à l'automne dans un premier temps sur la ville de MULHOUSE puis au-delà.

Le coût total du projet pour l'année 2020-2021 s'élève à 121 443 €. Il est principalement lié au fonctionnement de la plateforme et son animation. La subvention sollicitée auprès du Département s'élève à 54 600 €.

Plusieurs dossiers de demande de financement ont été déposés auprès de la Fondation de France (dossier recevable – en attente de réponse), des fondations AFNIC et BATIGERE (en attente de réponse). Un dossier sera déposé au Comité national Coordination Action Handicap en septembre. Par ailleurs, m2A est également sollicitée.

Le projet ALLONS-Y s'inscrit dans les enjeux actuels du Schéma de l'Autonomie et plus largement des politiques départementales :

- convergence entre le champ du vieillissement et du handicap,
- promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap et/ou âgées dans toutes les dimensions de la vie sociale, caractère très intégré,
- favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun,
- développer de nouveaux moyens d'accompagnement et de soutien reposant sur des valeurs collaboratives et citoyennes,
- lien avec la politique de promotion et de valorisation du bénévolat.

Il vous est proposé d'octroyer une subvention de 50 000 €, qui fera l'objet d'un versement unique à intervenir en 2020. Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental sur le programme I711 ligne 65-538-6574-3097-010.

Ce rapport a été inscrit à l'ordre du jour de la 4ème Commission Solidarité et Autonomie, lors de sa réunion du 4 septembre 2020.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'allouer à l'association APALIB, une subvention maximale de 50 000 € pour la mise en œuvre du projet ALLONS-Y. Les crédits seront prélevés sur la ligne 65-538-6574-3097-010 du budget départemental,

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. |

LE PRESIDENT



Rémy WITH